

# SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

\*\*\*\*\*  
Séance du 20 octobre 2008  
\*\*\*\*\*

N° 2008-20

Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil huit, le 20 octobre 2008 à neuf heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	12	
Date de la convocation :	13 octobre 2008	

**Présents :** MM. AJAS, CAMBON, DELMAS, GARRIGUES, GUIRBAL, LAVABRE, LAMOLINAIRIE, MASSAT, MASSEGLIA, MOIGNARD, ROUCOLLE et SAZY.

**Absents excusés :** MM. ANDRIEU, ASTRUC, BONHOMME, DAGEN, QUEREILHAC et VIVEN.  
(M. BONHOMME a donné pouvoir à M. MASSEGLIA)

**Assistaient à la séance :** M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),  
M. AURADE (CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron),  
M. LARREY (Payeur Départemental) représenté par M. PELZER (Adjoint),  
M. MAIRE (Directeur Général Adjoint des Services du Conseil Général),  
Mlle LAYMAJOUX (Service Environnement du Conseil Général),  
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

Reçu à LA PREFECTURE  
Le 30 OCT. 2008

**OBJET : Compétences optionnelles transférées par la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron : Composteurs individuels - Acquisitions du matériel.**

Dans le cadre de l'exercice des compétences optionnelles transférées au Syndicat Départemental, les différentes décisions afférentes à la gestion des équipements et des services relèvent désormais du Comité Syndical.

A ce titre, le Président soumet les propositions suivantes concernant les compétences optionnelles transférées par la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron.

### I. Acquisition de composteurs individuels - 2<sup>ème</sup> tranche

Cette opération concerne la mise à disposition (sur la base du volontariat et moyennant une participation financière) de composteurs individuels permettant de valoriser sur place la fraction de déchets fermentescibles (déchets de cuisine, déchets verts, ...) et de réduire ainsi la production d'ordures ménagères.

Une première tranche portant sur 300 composteurs a été réalisée sur 2007 et 2008.

En accord avec la Communauté de Communes, il est proposé de lancer une deuxième tranche équivalente et :

- de reconduire le montant de la participation forfaitaire par composteur (15 €),
- de solliciter la participation financière de l'ADEME et du Conseil Général dans le cadre de leur politique d'intervention en la matière pour une deuxième tranche de 300 composteurs représentant un montant prévisionnel de 10 500 € HT.

## II. Acquisition de matériels

### a) Acquisition de conteneurs individuels

La Communauté de Communes a souhaité mettre en place un programme de modernisation du service de collecte portant notamment sur l'extension des zones de collecte « porte à porte » à l'ensemble des zones à vocation urbaine.

Cette opération a été réalisée dans un premier temps (fin 2007) pour la collecte sélective et doit être étendue aux ordures ménagères résiduelles en 2009.

Dans cette perspective, il est nécessaire de prévoir l'acquisition d'environ 3000 conteneurs individuels et le Président propose d'autoriser le lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert.

### b) Camion-benne (BOM)

Dans la même perspective d'extension du service il est nécessaire de prévoir l'acquisition d'un véhicule supplémentaire.

Cette acquisition vient s'ajouter à une opération de renouvellement d'un véhicule acquis en 1993 pour lequel le Comité Syndical a d'ores et déjà autorisé le lancement d'une consultation (non engagée à ce jour).

Le Président propose sur ce dernier point, comme sur le précédent, d'autoriser le lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert.

\*  
\*\*

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

### 1. Acquisition de composteurs individuels

- d'approuver le programme d'acquisition proposé,
- de reconduire le montant de la participation forfaitaire par composteur (15 €),
- de solliciter la participation financière de l'ADEME et du Conseil Général dans le cadre de leur politique d'intervention en la matière pour une deuxième tranche de 300 composteurs représentant un montant prévisionnel de 10 500 € HT.

### 2. Acquisition de matériels

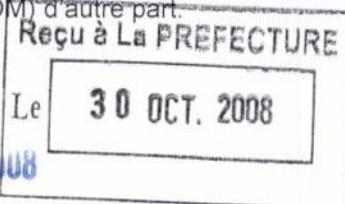
- d'approuver les propositions du Président,
- d'autoriser le lancement de consultations par voie d'appel d'offres ouvert pour les acquisitions de conteneurs individuels d'une part et des deux camions de collecte des Ordures Ménagères (BOM) d'autre part.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU  
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE ...30 OCT. 2008

ET DE SA PUBLICATION LE ...30 OCT. 2008

Montauban, le **LE PRÉSIDENT,**

**Jean CAMBON**



Fait et délibéré,  
Les- jour- mois et an que dessus,

Le Président,

Jean CAMBON